



RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2015

0. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les différentes violations des droits humains observées dans toutes les provinces du pays. Il s'articule autour des points principaux suivants:

- Primo, l'analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long du mois d'Avril 2015. En dehors de cette analyse, nous ne saurions en effet, mieux appréhender l'évolution du respect des droits fondamentaux sur une période considérée.
- Secundo, les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique seront épinglés en mettant en évidence les auteurs, les moyens utilisés et les motifs qui sous tendent ces actes ignobles.
- Tertio, les cas de viol et de torture en tant qu'atteintes à la dignité humaine seront également analysés.
- Quarto, les conditions de détention dans les cachots de la police judiciaire des communes retiendront notre attention dans le présent rapport. Ainsi, les visites des lieux de détention organisées par nos antennes provinciales seront décrites dans ce rapport.
- Quinto, les activités en termes d'assistance psychologique, d'orientation et d'accompagnement juridique des personnes vulnérables et des justiciables seront aussi mis en exergue car elles constituent le lot quotidien de nos assistants juristes et psychologues.
- Enfin, nous terminerons par une brève conclusion.

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL

1.1. Du contexte sécuritaire

1. Dans plusieurs provinces du pays, au cours du mois d'Avril 2015, la sécurité a été perturbée par des informations faisant état des tueries imminentes à l'endroit de toute personne qui serait contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. Ainsi, se référant aux entraînements paramilitaires et les distributions d'armes à feu aux jeunes affiliés au parti au pouvoir (Imbonerakure) et les démobilisés de ce même parti qui avaient déjà été dénoncées auparavant, plusieurs personnes des provinces comme

Kirundo, Muyinga, Kayanza, Cankuzo, Ruyigi, Gitega, Cibitoke et Makamba, ont commencé à fuir vers les pays limitrophes du Burundi (Rwanda, RD Congo et Tanzanie).

2. Dans cette distribution d'armes, les dernières provinces seraient Cankuzo, Makamba, Bururi, Kayanza et Rumonge, récemment créée. En province de Cankuzo, selon la population, ces armes seraient distribuées par le député NGENDABANKA Anglebert (représentant provincial du parti CNDD-FDD en province Cankuzo) en collaboration avec l'ancien responsable du Service National des Renseignements, le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA. Dans ce mois d'Avril, trois grenades ont été découvertes dans différents endroits de cette province : une en commune Kigamba (le 9/4/2015, sur la colline Shinge dans un champ de riz) ; deux autres ont été retrouvées en commune Cankuzo, le 14/4/015, sur la colline Nyarutiti en zone Minyare et une autre, en date du 15/4/015 sur la colline Rwinyana en zone Cankuzo. Ces grenades ont été récupérées par la police.

Des distributions d'armes à feu aux Imbonerakure et même à certaines autorités administratives par l'ex – patron de la documentation burundaise ont également été dénoncées par la population dans les provinces de Makamba, Bururi et dans la nouvelle province de Rumonge.

3. Dans la province de Kayanza, les Généraux NSHIMIRIMANA Adolphe, NDIRAKOBUCA Gervais alias NDAKUGARIKA et un agent de la documentation du nom de KAZUNGU ont été vus, maintes fois par la population, qui dit que ces 3 personnes étaient chargées de la distribution d'armes aux imbonerakure de Kayanza. Ils profitaient de la tombée de la nuit pour faire des navettes dans des communes pour retourner au chef lieu de la province à l'aurore. Cela a poussé plusieurs personnes à prendre le chemin de l'exil. Toutefois, les Imbonerakure de cette province ont farouchement empêché les fugitifs de s'en aller.

4. Le 20 et le 21 Avril 2015, des Imbonerakure ont arrêté les personnes qui s'exilaient vers le Rwanda voisin. Ils étaient au nombre de 35 personnes venus des sites des déplacés de la commune Rango et une trentaine venant des sites de la commune Mbuye de la province Muramvya. Ces personnes ont été ramenées par les autorités communales et policières dans leurs sites respectifs après l'installation de positions militaires avec au moins 30 militaires par site.

5. Dans la province de Muyinga, les informations relatives aux tueries en préparation se sont multipliées poussant ainsi les habitants des sites des déplacés de guerre de 1993 (en majorité Tutsi) à fuir vers les pays limitrophes surtout le Rwanda et de la Tanzanie. Les sites de Cumba, Nyarunazi, Gasorwe et Bwasare situés respectivement dans les communes de Muyinga, Buhinyuza et Gasorwe sont les plus concernés.

6. La psychose de tueries latentes a été aussi observée dans toutes les communes de la province Ruyigi. Cela aurait pris source dans les informations faisant état de la distribution des armes à feu à tous les démobilisés du CNDD-FDD et les Imbonerakure dans toutes les communes de cette province ainsi que dans les visites clandestines et simultanées des grandes personnalités comme le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA et le Général de Brigade Gervais NDIRAKOBUCA alias Ndakugarika dans lesquelles il était question de la répression meurtrière de ceux qui sont contre le 3^{ème} mandat du président Pierre NKURUNZIZA.

Ainsi, les personnes qui ont reçu des armes n'ont cessé de menacer les membres des partis de l'opposition, ce qui les a obligés, dans certaines circonstances, de fuir.

7. En province Cankuzo, des bandits armés ont également perturbé la paix et la tranquillité de la population. En effet, en commune Gisagara sur la colline Mburi, en date du 27/3/2015, un groupe de trois personnes a tendu une embuscade à un motard. Cette personne a été gravement blessée. Elle a été évacuée au Centre de Santé de Camazi où elle a rendu l'âme.

8. Une autre personne a été blessée en date du 20/4/015 en commune Cankuzo, Colline Cankuzo. Cette personne a été blessée par des voleurs qui venaient de voler dans les kiosques où il est le gardien. Dans la plupart des communes de la province Gitega, la situation sécuritaire a été pareille.

9. L'insécurité a également été alimentée, dans tout le pays par une diabolisation des membres des partis politiques de l'opposition, des organisations de la société civile et des médias les qualifiant d'être des opposants, des ennemies et qu'ils subiront le même sort s'ils ne veulent pas soutenir le 3^{ème} mandat du chef de l'Etat Pierre NKURUNZIZA.

10. La sécurité a été perturbée, en commune Gihanga, par des hommes armés de fusils qui n'ont pas été identifiés. En effet, dans la nuit du 02 avril 2015 vers 21 h, au milieu de la 5^{ème} et 6^{ème} transversale de la commune Gihanga, un groupe d'hommes armés de fusil et en tenues militaires a tendu une embuscade sur la route Bujumbura-Cibitoke. Un camion de marque Fuso, une voiture et 2 motos sont tombés dans cette attaque. Des coups de fusil ont retenti mais il n'y a pas eu de dégâts majeurs constatés. Des personnes auraient été kidnappées. Les malfaiteurs se sont repliés vers la réserve naturelle de la Rukoko et ont exigé une rançon en termes de millions pour libérer les personnes kidnappées.

11. En province Bubanza, la sécurité aurait été perturbée par les agents de l'ordre. En effet, dans la nuit du 04 avril 2015 vers 21 heures dans la commune Mpanda, zone Muzinda, 2 policiers Angelo NTACONZOBA (Chauffeur du Commissaire Provincial à Bubanza) et KIBINAKANWA J. Claude (Agent de transmission) ainsi que 2 civils BUKURU Ali et NDAYISENGA J. Claude, le cousin du Commissaire provincial) seraient entrés dans la maison de KUBWIMANA Donavine et lui auraient volé une somme d'argent de Six Cent Mille Francs Burundais (600.000 FBU). Les présumés auteurs et KUBWIMANA Donavine ont été arrêtés par la police. Les 2 civils et KUBWIMANA Donavine ont été relaxés par le Procureur de la République tandis que les 2 policiers ont été détenus à la prison de Bubanza. Ils ont, eux aussi, été relaxés provisoirement par la Chambre de Conseil du Tribunal de Grande Instance.

12. La sécurité des journalistes a également été entamée.

12a. Dans la nuit du 16 au 17 avril 2015, la famille de Spès-Caritas KABANYANA (correspondante de la radio Isanganiro) a été la cible de deux attaques respectivement dans les heures de 20h30 et 22h 30. Un groupe d'hommes non encore identifiés a lancé des grenades sur le toit de sa maison. Les policiers et les militaires ont vite intervenu mais ces criminels ont pu s'échapper. Ces attaques auraient une liaison avec le métier qu'exerce la correspondante de la radio Isanganiro.

12b. En date du 10/4/2015, en commune urbaine de Musaga, quartier Gasekebuye, 2^{ème} avenue, vers 23h et demie, un journaliste de la radio Bonesha FM, Egide NDAYISENGA a été attaqué à la grenade. L'explosion n'a endommagé qu'une vitre et la toiture de la maison familiale. Ce journaliste venait juste de rentrer quand cette grenade a été lancée sur le toit de la maison. Pour ce journaliste, cette agression serait liée aux dossiers qu'il était en train de traiter : la première affaire concerne des armes découvertes par la police à Kabezi chez un certain Athanase MINANI, un ancien membre du parti FNL, qui a été incarcéré alors que sa famille clame son innocence et parle de montage. Le deuxième dossier est en rapport avec l'évaluation des députés de la circonscription de Kabezi qui sont accusés de se soucier des intérêts de leur parti au lieu d'alléger la souffrance des démunis.

13. En date du 01/4/2015, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants d'alors, le Général Major Pontien GACIUBWENGE, a rencontré les officiers des services centraux, les Commandants des bataillons au Mess des Officiers de Bujumbura. L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur le comportement à adopter à deux mois des élections de 2015 mais aussi de s'évaluer sur la situation sécuritaire actuelle. Concernant les manifestations qui pourraient avoir lieu au cas où le Président Pierre NKURUNZIZA déclarerait sa candidature aux élections de 2015, le Ministre GACIUBWENGE a dit que la tâche de la gestion des manifestations incombe en général à la police. Au cas où cette dernière demanderait un coup de main de la part des membres de la force de défense nationale, ses membres devront réagir conformément à la loi et surtout en toute impartialité et neutralité.

1.2. Du contexte politique.

La situation politique du mois d'Avril 2015 a été dominée par la nomination de Pierre NKURUNZIZA par son parti pour se succéder à lui-même à l'occasion des élections de 2015 et les manifestations pacifiques qui en ont suivi ; lesquelles manifestations ont été organisées par les organisations de la société civile burundaise et les partis politiques de l'opposition.

1. Ce troisième mandat a été qualifié d'anti – constitutionnel et contre les Accords d'Arusha par plusieurs hautes personnalités et organisations à savoir :

- Le Conseil des Evêques Catholiques du Burundi,
- Certains des membres du parti au pouvoir le CNDD-FDD : au mois de mars, 10 hauts cadres de ce parti ont signé une pétition interdisant Pierre NKURUNZIZA de ne pas briguer un 3^{ème} mandat et progressivement, d'autres s'ajouteront jusqu'à atteindre une centaine. Les signataires de cette pétition ont directement été démis de leurs fonctions l'un après l'autre après que les 10 premiers aient été radiés du parti en date du 25/3/2015.
- Les organisations de la société civile burundaise ont organisé la campagne « Halte au 3^{ème} mandat » et ont menacé de faire une marche manifestation pacifique contre ce mandat anti – constitutionnel.
- Les partis politiques de l'opposition ont appelé le Président NKURUNZIZA à ne pas se faire succéder à lui-même, avec le 3^{ème} mandat. En date du 15/4/2015, cinq partis de l'opposition (Sahwanya-FRODEBU, MSD, FRODEBU-Nyakuri, CNDD, UPD) et les membres du parti CNDD-FDD opposés au 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA ont lancé « ***le Mouvement Arusha*** »

pour empêcher le Président NKURUNZIZA de se représenter comme candidat présidentiel aux élections de 2015.

- La communauté internationale a fait de même jusqu'à ce que les Nations Unies s'investissent dans la résolution de la problématique. On notera que plusieurs délégations du Secrétaire Général des Nations Unies sont venues au Burundi pour débattre avec le Président Pierre NKURUNZIZA de ce problème.

En date du 17/04/2015, les militants de cinq partis de l'opposition et les membres du CNDD-FDD (parti au pouvoir) anti-troisième mandant du Président Pierre NKURUNZIZA ont manifesté dans les rues de la Mairie de Bujumbura pour montrer leur opposition à une imminente candidature du Président NKURUNZIZA à l'élection présidentielle de juin 2015, mais ils ont été dispersés par la police. Rappelons que ces cinq partis sont le Sahwanya-Front pour la Démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU), le Mouvement pour la Solidarité et Démocratie (MSD), le Front pour la Démocratie au Burundi-Nyakuri(FRODEBU-Nyakuri, le Conseil National pour la Démocratie (CNDD) et l'Union pour la Paix et la Démocratie (UPD). Des policiers ont arraché et détruit les pancartes des manifestants avant de les disperser à l'aide de gaz lacrymogène et de canons à eau.

Le député Oscar NDAYIZIGA qui est parmi les organisateurs de ce mouvement a apprécié le comportement de la population face à cette situation. Tout en déplorant le comportement de la police de bloquer à la population les routes menant au centre ville, il a demandé que ce corps de sécurité prenne conscience et qu'il laisse libre l'accès de la population à n'importe quel point de la ville comme il l'a fait pour les Imbonerakure lors de leur manifestation en Mairie de Bujumbura. Le Président du parti FRODEBU-Nyakuri, Docteur Jean MINANI quant à lui, a affirmé que les manifestations sont déclenchées et qu'elles devront cesser lorsque le Président NKURUNZIZA aura annoncé officiellement qu'il ne briguera pas ce 3^{ème} mandat illégal.

Ce jour, une centaine de manifestants ont été arrêtés par la police et conduits aux cachots. Les manifestants ont riposté par des jets de pierres, entraînant la paralysie des activités dans le centre ville.

1. En date du 17/04/2015, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a rendu public les résultats des dépôts de candidatures aux législatives/communales du 26/5/2015. Selon ces résultats, les partis politiques FRODEBU-Nyakuri, UPRONA et CNDD-FDD ont présenté des listes électorales pour les législatives dans toutes les 18 provinces du pays. Il est de même de la coalition COPA. Le parti MSD a quant à lui présenté des listes dans 16 provinces, le MRC dans 17 province, le FNL dans 8 provinces, le PALIPE Agakiza dans une seule province, l'ADC-Ikibiri dans 14 provinces, le RANAC dans 12 provinces et la coalition UMWIZERO W'ABARUNDI dans 16 provinces. La Mairie de Bujumbura a aussi connu deux listes des indépendants en l'occurrence Audifax NDABITOREYE_et Isidore RUFYIKIRI. Ceux qui n'ont pas présenté leurs candidatures ont annoncé que les administrateurs ne leur ont pas facilité l'octroi des documents. Ils ont demandé à la CENI de leur accorder un délai supplémentaire pour compléter leurs dossiers.

3. En date du 25/4/2015, le parti CNDD – FDD a tenu un congrès dans lequel Pierre NKURUNZIZA a été élu par son parti pour le représenter aux élections de Juin 2015. Le candidat Pierre NKURUNZIZA, dans son discours, a déclaré qu'il est déterminé à aller jusqu'au bout des élections malgré les contestations de sa troisième candidature.

4. Au lendemain de l'annonce de la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA à un troisième mandat, en date du 26/4/2015, les manifestants ont commencé très tôt le matin suite à l'appel lancé par la société civile. Les manifestations ont commencé dans certaines communes de la Mairie de Bujumbura notamment Cibitoke, Musaga, Nyakabiga, Kanyosha et Ngagara et, progressivement, ont atteint les communes de Buterere, Kinama et Buyenzi. Au début, des policiers lançaient des grenades à gaz lacrymogène et tiraient des balles qui ne tuent pas pour disperser les manifestants. Au fil des jours, ils ont utilisé des balles réelles et ont tué pas mal de manifestants. Le bilan des 5 jours de manifestation qui clôturent le mois d'Avril a été de 8 personnes tuées dont un policier, un militaire et plusieurs autres manifestants, de même que des policiers, ont été blessés. Face à cette force disproportionnée de la police, les manifestants ne répondaient que par des jets de cailloux. Au cours de la même période, trois véhicules ont été incendiés en commune urbaine de Musaga et plus de 400 personnes ont été arrêtées et accusées de « participation à un mouvement insurrectionnel », infraction passible de la prison à perpétuité.

1.3. Du contexte judiciaire

Sur le plan judiciaire, l'arrestation suivie de l'emprisonnement de centaines de manifestants contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA aura montré le caractère radical du pouvoir de Bujumbura dans l'histoire des manifestations pacifiques.

1. En effet, en date du 18/04/2015, une centaine des personnes arrêtées lors de la marche manifestation du 17/4/2015 contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA ont comparu devant le parquet de la Mairie de Bujumbura. Elles étaient accusées de « participation à un mouvement insurrectionnel ». Signalons qu'une quarantaine parmi eux ont été libérées et le reste sera directement conduit à la prison de Muramvya en date du 19/04/2015.

2. De même, dans les manifestations qui ont débuté le 26 Avril 2015 après l'annonce de l'élection de Pierre NKURUNZIZA par son parti pour être candidat aux élections présidentielles de 2015, plusieurs manifestants ont été, jour après jour, arrêtés sans le moindre respect des normes légales, conduits brutalement dans des cachots où bon nombre d'entre eux ont subi des traitements inhumains et dégradants.

3. On notera aussi que la lenteur judiciaire mine les juridictions. Un exemple éloquent est celui de l'affaire du policier BIBANZA Jean. En effet, le 02/04/2015, le policier BIBANZA Jean a comparu dans l'audience publique au TGI de Ruyigi. Rappelons que ce policier était chef de poste de police de sécurité intérieure. Il a été arrêté le 12/04/2013 et mis en prison sur accusation de torture et extorsion à l'endroit de la population de la colline Kigangabuko en commune Kinyinya. Le 16/9/2014, le conseil de guerre s'était déclaré incompetent devant l'affaire.

Le 02/4/2015, même si les victimes et les témoins à décharge n'étaient pas présents car ils n'avaient pas été informés, l'audience eu lieu et le Ministère Public a requis 10 ans de prison et une amende de 500.000F pour torture (article 204 et 265 de CPLII). Le dossier a été mis en délibéré.

4. De même, la lenteur dans l'exécution des jugements rendus continue à se manifester. L'exemple type est le cas du dossier n° RMP 13413/I.J de NDABADUGISTE Longin. Détenu dans la prison centrale de Ruyigi, il a interjeté appel sur la décision prise par la chambre de conseil au T.G.I. Ruyigi en date du 30/12/2014 mais jusqu'en date du 20/04/2015, la Cour ne s'était pas encore prononcée. Le motif avancé par la cour est le manque de véhicule pour pouvoir se déplacer vers les prisons.

5. En date du 03/04/2015, Juvent NDUWIMANA alias Kiraga, agent du service national de renseignements (SNR), qui était en mission en Somalie dans le cadre de l'AMISSOM, a été ramené à Bujumbura après avoir affirmé, le 30 Mars 2015, avoir participé dans l'assassinat des trois religieuses italiennes de la paroisse Guido Maria Conforti située dans la commune urbaine de Kamenge, le 7 Septembre 2014. Le président de l'APRODH, Pierre Claver MBONIMBA, a déploré le fait que l'instruction s'est faite la nuit et en l'absence de toute assistance d'avocat. Il a affirmé avoir agi de pair avec Mwarabu, un policier qui, en janvier 2015, était en premier passé aux aveux et l'avait cité. Les deux ont placé sur le banc des accusés le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA (parton de SNR au moment des faits) et le Général Gervais NDIRAKOBUCA (alias Ndakugarika) et Kazungu (agent du SNR) comme cerveau de ce triple assassinat. Juvent NDUWIMANA a également cité Claudio Marrano, prêtre et Responsable du Centre Jeunes de Kamenge. Ce dernier comparaitra devant le parquet de la Mairie de Bujumbura, en date du 9 et du 13/04/2015 mais rien n'a été porté à la connaissance du public en ce qui est de sa déposition.

6. En date du 21/4/2015, les délégués des étudiants de l'université du Burundi ont organisé une marche de soutien pour deux étudiants arrêtés dimanche le 12/04/2015 par la police alors qu'ils se promenaient séparément dans le centre-ville de Bujumbura. Ils sont poursuivis pour «outrage au chef de l'Etat ». Ajoutons que les étudiants de l'Université du Burundi se sont mobilisés pour obtenir leur libération en organisant ce qu'ils ont appelé le « mardi noir » correspondant à un accoutrement en noir (symbole de leur douleur) et une marche jusqu'à la prison de Mpimba où sont écroués leurs condisciples depuis le 14/04/2015. Mais, dans leur marche, ils n'ont pas pu arriver loin puisque les policiers les ont empêchés de continuer.

7. En date du 27/04/2015, alors qu'il était à la maison de la presse de Bujumbura, le Président et Représentant Légal de l'APRODH, Monsieur Pierre-Claver MBONIMPA a été arrêté par la police qui venait fermer cette institution. Il a passé la nuit à la police judiciaire à Jabe pour être relâché, le 28/4/2017 après midi, après interrogatoire par le SNR. La même date, la Radio Publique Africaine et la maison de la presse ont été suspendues.

1.4. Du contexte social

1. Les croyances obscurantistes perturbent la cohabitation sociale dans la province Ruyigi. En effet, NTIBASHIMA Jean de la colline Kavumwe a été mis sous protection de deux jours (du 17 au 19/03/2015) dans le cachot de police après avoir été grièvement battu et intoxiqué du piment par la population. Il venait de se venter qu'il n'y aura pas de pluie.

2. La population éprise de colère a failli lyncher BAGENZI Bernard de la colline Kabuyenge, le 29/03/2015, pour cause des croyances occultes. MINANI Eugénie, son épouse, avait été chassée injustement par son mari et extorquée de ses biens, notamment les chaussures. Mais, elle s'est rendu au champ pour récolter les maïs après avoir informé le chef de la colline où elle avait pris refuge. Pendant la nuit, elle s'est réveillée en criant : elle sentait des coups de bâtons sans apercevoir l'agresseur. Elle a été battue jusqu'à être au stade de l'agonie. Les voisins se sont réveillés pour le secourir mais sans succès parce qu'ils ne voyaient pas l'agresseur. Ils ont alors attaqué le mari de ladite femme. Après l'avoir tabassé, les forces invisibles qui frappaient la femme l'ont quittée.

D'une manière générale, dans tout le pays, les problèmes fonciers, le concubinage, les unions libres, la fabrication et la consommation des boissons prohibées causent des conflits sociaux allant jusqu'à des coups et blessures graves et mêmes à des assassinats.

3. En date du 29/04/2015, les étudiants de l'université du Burundi n'ont pas été rationnés pour des raisons non éclaircies par la direction de l'université du Burundi. Selon ces étudiants, il s'agit d'un plan élaboré pour leur exiger à quitter les homes et rentrer chez eux, ce qui les empêcherait de participer dans les manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. En date du 30/04/2015, suite à la décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui chasse tous les étudiants des homes universitaires, plus de 1000 étudiants de l'Université du Burundi se sont réfugiés à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Burundi. Certains étudiants ont dit qu'ils ne sont pas rentrés chez eux car leurs parents se sont réfugiés à l'étranger, et les autres craignaient d'être arrêtés par les Imbonerakure et les administratifs une fois arrivés dans leurs villages natals.

II. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

II.1. Présentation générale

Au cours du mois d'Avril 2015, la plupart des personnes victimes des violations du droit à la vie l'ont été suite à des abus policiers lors des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA (Mairie de Bujumbura), à la sorcellerie avec beaucoup de cas de règlement de compte et au banditisme. Plusieurs autres ont été retrouvés morts, certains chez eux, d'autres loin de chez eux. Voici quelques illustrations :

1. En date du 31 Mars 2015, NDIRIMBIRIMANA Innocent de la colline Buruhukiro en commune Rumonge a été retrouvé mort dans la rivière Siguvyaye. De retour du marché où il était allé vendre un bidon de l'huile de palme, la victime a été interceptée par des bandits en cours de route. Ces bandits lui ont volé 80.000 FBu avant de l'égorger et de le jeter dans la rivière. Les présumés auteurs sont Nyandwi J.Bosco et Kabura Benjamin alias Mbura.

2. Le matin du 02 Avril 2015 à 05h55min, sur la colline Muhira en commune Buganda, un véhicule venu du centre Gasenyi à bord duquel se trouvaient 4 personnes dont 2 policiers a fait demi-tour lorsqu'il est arrivé sur le pont de la rivière Muhira.

Arrivé à 200 m du pont, le véhicule s'est arrêté et deux jeunes garçons d'environ 22 ans chacun ont été sortis du véhicule et ont été fusillés sur place. Le commissaire provincial de la police à Cibitoke a dit qu'il s'agit des bandits qui se sont entre-tués. Le véhicule dans lequel ils étaient est bien connu mais aucune enquête n'a été menée pour connaître les raisons de cette exécution extra judiciaire.

3. Le 02 Avril 2015 vers 7h20, dans la commune Mpanda, zone Musenyi, sur la colline Rugenge, un homme prénommé Nazaire a été retrouvé mort à son domicile. Selon les informations recueillies sur place, la victime aurait bu de la limonade empoisonnée. Les auteurs de l'infraction n'ont pas pu être identifiés.

4. A cette date et dans la même commune, dans la zone Mpanda sur la colline Butanuka dans le secteur Gahwazi II, vers 18h50, NTAHOBAVA Alfred de 61 ans qui aurait bu de la bière empoisonnée, est décédé. Les auteurs de cet empoisonnement n'ont pas pu être identifiés.

5. Dans la nuit du 05/04/2015, vers 2h du matin, en commune urbaine de Ngagara, un policier a été tué par balle par des personnes armées de kalachnikov et qui n'ont pas été identifiées. Ce policier était à la poursuite des malfaiteurs qui venaient de la commune Kanyosha avec une personne ligotée dans une voiture.

6. Dans la nuit du 08 au 09/04/2015 vers 21h, une personne du nom de MASABARAKIZA René (67ans) a été tuée sur la colline Rutegama, commune Giheta. Le présumé auteur est son fils connu sous le nom de HATUNGIMANA Abel Bosco âgé de 25 ans. La victime a reçu un coup de gourdin au niveau de la tête. La cause de cet assassinat serait liée à une dette de 20.000 FBu que sa sœur NDAYIKENGURUKIYE Anita avait envers une association dont elle était membre. Cette fille n'a pas été capable de payer et sa mère a pris la décision d'aider son enfant à payer cette dette. Pour avoir cet argent, la mère a voulu vendre une propriété foncière familiale, chose qui a été contestée par Abel Bosco. Le corps a été trouvé, dans la même nuit, sur le chemin qui mène vers le domicile de NIZIGIYIMANA Marie (la fille mariée de la victime). Cette dernière vivait dans la clandestinité, de peur d'être tuée par son frère Abel. La police a fait une fouille perquisition dans la maison d'Abel et a trouvé un pantalon et des chaussures tachés de sang. Le présumé auteur nie les faits lui reprochés et dit qu'il entretenait de bonne relation avec la victime. Il a été arrêté par la police, le 09/04/2015.

7. En date du 11/4/2015, en commune urbaine de Kinama, 1ère avenue du Quartier Bukirasazi, un corps sans vie a été retrouvé.

8. En date du 11/04/2015 vers 16h00, MANIRAKIZA Dieudonné alias Combo a été appréhendé par la population en flagrant délit de vol d'une chèvre à MATATU de la commune Rutana. Le voleur a tenté de s'évader mais en vain. La population de cette localité a sérieusement battu ce voleur qui en est mort.

9. Gervais alias Kibeba de la colline Kayove en commune Mpinga – Kayove a été arrêté par le documentariste provincial l'accusant d'être un grand voleur. Il a été emprisonné à la prison de Rutana. Par après, Gervais s'était évadé. Le documentariste a eu une information que Gervais est revenu à la maison. Le 16/04/2015 très tôt le matin, sa maison était encerclée par les policiers sous les ordres du documentariste. Vers 9h, au moment où il tentait de fuir, il a été fusillé publiquement au niveau de la tête et il est mort sur le champ.

10. Sous l'ordre de son patron, SUKUNOBA Jérémie, travailleur de champs, est allé, en date du 17/04/2015, chercher des arbres dans la vallée de la colline Tongwe en commune Bururi et il n'est pas revenu. Il a été retrouvé mort dans la forêt, 3 jours après.

11. Dans la nuit du 17 au 18/04/2015, Ntirampeba Sylvestre de la colline Kibwigwa en commune Mwakiro a été tué par des bandits à coups de gourdins et de machettes. Le présumé auteur, NSANZURWIMO Juvénal, a été arrêté.

12. NGIRIRINYATSI Raphaël (27ans), arrêté le 24/01/2013 par le parquet de Muyinga, fut détenu dans la prison Ruyigi (dossier : RPC 054 RMP14358/NV) après avoir été condamné à la prison à perpétuité par le TGI Muyinga, le 02/07/2014 pour détention illégale d'armes à feu, meurtre et vol à mains armées. Le 18/04/2015, il a été fusillé par un des policiers gardiens de la prison et est mort sur place pendant qu'il tentait de s'évader en sautant le mur de la prison Ruyigi vers 02 heures du matin. La police a directement débuté les enquêtes.

13. En date du 19/04/2015, vers 18h, une dame connue sous le nom de NDIHOKUBWAYO Hélène (25ans) de la commune Giheta a été tuée. Elle a été battue à l'aide d'un gourdin, dans un bistrot d'un certain NDIKUMANA Gaspard. La victime était une malade mentale et cela était connu par l'entourage y compris les présumés auteurs. Elle aurait été battu parce qu'elle tentait de voler de la viande de poule qu'on était en train de préparer pour les clients. Après avoir été battue, elle est tombée par terre. Quelques minutes plus tard, elle s'est levée et est rentrée chez elle. Par la suite, elle a succombé aux blessures et cela a été confirmé par l'expertise médicale car le corps a été conduit à la morgue de l'hôpital régional de Gitega par la police. Le propriétaire de ce bistrot a été arrêté et conduit au cachot de la Police Judiciaire de Gitega le 27/04/2015 pour question d'enquêtes.

14. Pendant la nuit du 19 Avril 2015, des bandits armés et en voiture ont volé plus de 100.000.000 FBU à la BCCI Bururi. Ils ont tué la sentinelle NIYONGABO Emmanuel et sont partis avec le policier qui montait la garde à cette banque.

15. En date du 21/04/2015, en commune urbaine de Kamenge, Quartier Heha, le corps sans vie non d'une personne qui n'a pas été identifiée, a été retrouvé. Signalons que jusqu'au 23/04/2015, ce cadavre était toujours au même endroit, mais la population a cotisé pour l'enterrer.

16. NTAKARUTIMANA Salvator de la colline Bihunge en commune Matongo a été tué le 22/04/2015 par son frère HAVYARIMANA Fabien qui l'a fusillé à bout portant. Les deux frères étaient en désaccord et la victime aurait subi un acte de règlement. Le criminel est en cavale. Sa mère a été arrêtée pour complicité de meurtre.

17. En date du 23/04/2015, en commune urbaine de Rohero, avenue Muyinga, devant l'Ecole les Lierres, tout près du stade Prince Louis Rwagasore, un cadavre a été retrouvé. L'Administrateur de cette commune disait que cette personne était morte suite un accident de roulage, mais l'entourage exprimait que ce corps sans vie avait beaucoup de blessures.

18. La nuit du 23 au 24 Avril 2015 vers 23h, sur la colline Samwe de la commune Rugombo, des malfaiteurs armés de fusils ont attaqué le domicile de Monsieur UHIRWANABAKE Obède.

Ils l'ont tué par balles (4 balles tirées à la tête) puis ils sont partis. Aucune enquête n'a été menée pour connaître l'identité de ces criminels.

19. Samedi, le 25/04/2015 vers 14h, sur la rivière Rusizi (partie de la colline Murambi en commune Rugombo), les policiers ont tué par balles un certain NYANDWI qu'ils ont pris pour voleur de vaches. Son cadavre a été emporté par la rivière Rusizi.

20. En date du 26/04/2015, en commune urbaine de Cibitoke, 5 personnes ont été tuées par balles. Deux ont été tuées pendant la journée (KOMEZAMAHORO Jean-Népomucène et un certain Elvis) par les policiers lors des manifestations contre le 3^{ème} mandat du président Pierre NKURUNZIZA et deux autres tuées le soir par des personnes non encore identifiées en tenue policière. Le même jour, un policier qui rentrait au quartier aurait été tué par une balle perdue.

21. En date du 29/04/2015, en commune urbaine de Musaga, quartier Kinanira, un militaire du nom de HATUNGIMANA Ephrem a été tué par un agent du service national de renseignement au moment où il était en train d'assurer la sécurité des manifestants contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

En définitive, mais sans être exhaustif, 42 personnes ont été tuées et 140 autres ont été blessées. Nous pensons que cette augmentation démesurée des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique a été causée par les violations des droits humains qui se sont multipliées pendant les manifestations contre le troisième mandat du président Pierre NKURUNZIZA ; lesquelles violations des droits humains ont été commises en général par les policiers qui, au lieu de protéger les manifestants, n'ont pas hésité à tirer des balles réelles pour les disperser. Le tableau ci – dessous montre, par des données chiffrées cette augmentation de victimes en Mairie de Bujumbura où 10 personnes sont mortes et 64 ont été blessées.

II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit, à la vie et à l'intégrité physique.

<i>Province</i>	<i>Nombre de personnes tuées</i>	<i>Nombre de personnes blessées</i>
Bubanza	2	1
Bujumbura Mairie	10	64
Bujumbura Rural	1	21
Bururi	2	3
Cankuzo	1	1
Cibitoke	5	3
Karusi	1	0
Gitega	3	0
Kayanza	2	0
Kirundo	2	0
Makamba	0	1
Muramvya	0	16
Muyinga	3	2

Mwaro	1	17
Ngozi	1	5
Rumonge	2	4
Rutana	2	2
Ruyigi	4	0
Total	42	140

II.3. Tableau synthèse des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégorie d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs.

Types d'atteintes	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégorie d'auteurs			
Agent de police	9	79	88
Militaires	0	2	2
Civils	21	46	67
Groupes armés	3	2	5
Inconnus	9	11	20
Totaux	42	140	182
2. Types d'armes utilisées			
Armes blanches	19	87	106
Fusils	17	1	18
Grenades	0	11	11
Empoisonnement	2	0	2
Moyens non identifiés	4	41	45
Totaux	42	140	182
3. Catégories de motifs			
Banditisme	16	5	21
Litiges fonciers	1	3	4
Règlement de compte	6	26	32
Motifs inconnus	19	106	125
Totaux	42	140	182

III. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

III.1. Présentation générale.

Le phénomène de viol reste un problème non encore maîtrisé au Burundi. Au cours du mois d'Avril 2015, les indicateurs ont montré que ce problème social a changé de physionomie car, parmi les cibles, on y trouve des garçons et des vieilles mamans. Les exemples suivants sont très parlants :

1. Vers la fin de mois de mars 2015, sur la colline Gisovu de la province et commune Bubanza, s'est manifesté un homme du nom de SINDAYIGAYA J. Pierre âgé de 25 ans violeur de jeunes garçons. Dans le but de garder le silence, il leur a donné beaucoup de motivations : argent, cadeaux et de quoi manger. Les enfants dont les noms sont mentionnés ci-dessous auraient été violés :

- RWASHURI Denis (11 ans), écolier à l'E.P Gisovu en 4^{ème} Année,
- IGIRANEZA Billy (11 ans), écolier à l'E.P Bubanza II en 4^{ème} Année,
- NDAYISHIMIYE Moïse (15 ans), élève à l'ECOFO Gisovu en 7^{ème} année,
- NIYUGUSENGA Gédéon (15 ans),
- IBEREYAMASHIMWE Asan de 12 ans,
- KWIZERIMANA J. Pierre de 14 ans,
- RUBARIKA Ezéchiel de 13 ans, élève à l'école Notre Dame,
- VYIZIGIRO Abed Négô de 9 ans, écolier à l'E.P Bubanza III en 2^{ème} Année,
- SHUKURU J.Claude de 16 ans, élève à l'ECOFO Bubanzall en 8^{ème} Année,
- NGABIREYIMANA Aristide de 9 ans 6 mois, écolier à l'E.P Gisovu en 2^{ème} Année.

Le même homme aurait tenté de violer SHUMBUSHO Anicet de 11 ans, écolier à l'E.P. Bubanza I en 4^{ème} Année et NIGARUYE Pamphile de 15 ans sans y parvenir. L'auteur de cet acte ignoble est dans la prison Bubanza.

2. En date du 23/04/2015, NTIRAMPEBA Thierry (16 ans) de la commune Gishubi a violé par ruse une petite fille du nom de IRANKUNDA Raïssa de 6 ans. Le violeur travaillait comme gardien de vaches chez NIYUNGEKO Elvis, parent de la victime. Au moment du viol, les parents de la victime n'étaient pas à la maison. Le malfaiteur s'est introduit dans la chambre de la victime et lui a imposé des rapports sexuels. La fillette a été conduite à l'hôpital et l'expertise médicale a confirmé le viol.

3. En date du 19/04/2015 vers 22h, NSHIMIRIMMANA Oswald (16 ans) de la commune Cankuzo a violé par ruse MBABAZI Béni Sentie de 6 ans. Le violeur a appelé la petite fille en lui disant qu'il l'amène du pain. Quand l'enfant est sorti, le violeur l'a entraînée dans une fosse derrière la maison du voisin. La mère de la victime n'était pas à la maison. Quand elle est revenue, l'enfant lui a raconté ce qui s'est passé. L'expertise médicale a confirmé le viol. L'auteur a été arrêté et traduit devant la justice.

4. Le 17 avril 2015 vers 18h, une vieille maman du nom de BARAYANDEMA Léocadie (60 ans) de la colline Gisare en commune Musigati, aurait été violée par NKURIYE Manassé. Le malfaiteur s'est arrêté au milieu du chemin en vue de barrer le passage à la vieille. La victime aurait essayé de se défendre mais sans succès et a fini par être violée. Le présumé auteur a été arrêté pour des raisons d'enquête.

III.2. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bubanza	14	0
Bujumbura Mairie	0	0
Bujumbura Rural	0	0
Bururi	0	0
Cankuzo	1	0
Cibitoke	0	0
Karusi	0	0
Kayanza	0	0
Kirundo	0	0

Gitega	1	0
Makamba	0	0
Muramvya	0	0
Muyinga	2	0
Mwaro	2	0
Ngozi	0	0
Rumonge	0	0
Rutana	0	0
Ruyigi	0	0
Total	20	0

III.3. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégories	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	0	0
Agents de polices	0	0
Militaires	0	0
Groupes ou bandes armées	0	0
Civils	20	0
Inconnus	0	0
Total	20	0

IV. DE LA SITUATION CARCERALE

IV.1. Des visites des cachots

Nos observateurs provinciaux des droits humains ont effectué des visites des cachots dans les différentes communes. Ils ont recueilli les doléances de chacun des retenus. Les entretiens ont également touché les OPJ en charge des dossiers des retenus. Nos observateurs se sont parfois joints aux OMP en inspection des cachots, ce qui a permis d'échanger sur certains cas de retenus et de prendre une décision appropriée sur certaines irrégularités constatées. Ainsi, plusieurs retenus ont été relaxés comme l'indique le tableau ci – dessous:

Province	Nombre de retenus				Dépassement des DLGV	Relaxés
	Total	Hommes	Femmes	Mineurs		
Bubanza	112	97	4	11	5	12
Bujumbura Mairie	244	211	17	16	3	41
Bujumbura Rurale	68	63	5	0	6	23
Bururi	38	35	0	3	8	22
Cankuzo	16	14	0	2	0	0
Cibitoke	66	57	7	2	10	14
Gitega	505	469	31	34	30	33
Karusi	33	30	3	1	5	3
Kayanza	43	39	3	1	0	8
Kirundo	72	71	1	0	0	24
Makamba	137	120	10	7	29	14
Muramvya	18	18	0	0	0	0

Muyinga	65	60	1	4	0	19
Mwaro	34	32	1	1	1	8
Ngozi	86	82	4	0	0	28
Rumonge	30	29	1	0	3	15
Rutana	59	59	0	0	5	5
Ruyigi	49	48	1	4	5	11
Total	1675	1534	89	86	110	280

Les principaux constats faits dans les cachots communaux sont :

- Des cas de détention pour une infraction non habituelle comme “l’atteinte à la sécurité intérieure de l’Etat” dans la province Kayanza,
- Le manque d’hygiène dans toutes les cellules et les sanitaires,
- L’irrégularité dans la tenue du registre des retenus par certains OPJ,
- La mauvaise qualification des infractions (dans certaines communes),
- Le dépassement des délais légaux de garde à vue (dans certaines communes),
- Le manque de moyens roulants pour le transfert des retenus,
- Un cas d’un déficient mental retenu dans le cachot de Bubanza,

En ce qui concerne les visites des prisons, cette activité n’a pas eu lieu car la mesure d’interdiction de ces visites par le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux depuis le mois de février 2015 pèse encore, non principalement sur l’APRODH, mais surtout sur les prévenus et les détenus de toutes les maisons de détention de notre pays qui se retrouvent privés gratuitement de notre assistance multidimensionnelle.

V. DE L’ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET DE L’ORIENTATION.

Au cours du mois d’Avril 2015, les observateurs provinciaux et régionaux des droits humains ont, comme d’habitude, reçu des justiciables et des personnes vulnérables qui ont des problèmes en rapport avec la justice ou de violation des droits humains et qui avaient besoin d’aide. Cette aide se pose en termes de :

- L’appui dans la rédaction des plaintes,
- Le conseil et l’orientation juridique,
- Le suivi juridique des dossiers judiciaires,
- La demande de plaidoyers.

Comme dit plus haut, nos observateurs des droits humains ont également organisé des visites des cachots dans le but d’écouter les desiderata des retenus. Le tableau suivant montre le nombre de personnes appuyés et les principaux problèmes exposés :

<i>Province</i>	<i>Personnes écoutées dans les cachots</i>	<i>Personnes écoutées au bureau</i>	<i>Total</i>	<i>Problèmes exposés</i>
Bubanza	112	52	164	Demande d'accompagnement juridique, demande de plaider
Bujumbura Mairie	244	110	354	Demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaider
Bujumbura Rural	68	2	70	Demande de suivi du dossier judiciaire, demande de l'aide dans la rédaction des plaintes.
Bururi	38	37	75	Demande de conseils et orientation, litiges fonciers, demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaider.
Cankuzo	16	2	18	Demande d'orientation et d'accompagnement juridique
Cibitoke	66	5	71	Demande de conseils et d'orientation, demande de plaider
Gitega	505	95	600	Demande d'orientation et de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaider
Karusi	33	7	40	Demande d'orientation et plaider
Kayanza	43	23	66	Litiges fonciers, demande de conseils et d'orientation, demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaider
Kirundo	72	12	74	Demande de plaider, demande de suivi des dossiers judiciaires
Makamba	137	4	141	Demande d'orientation, demande de suivi des dossiers judiciaires
Muramvya	18	4	22	Demande de suivi des dossiers judiciaires qui n'avancent pas.
Muyinga	65	8	73	Demande de conseils, demande de plaider
Mwaro	34	8	42	Demande de plaider et de suivi des dossiers judiciaires
Ngozi	86	6	92	Demande de suivi des dossiers judiciaires, demande d'orientation, aide dans la rédaction des plaintes.

Rumonge	30	11	41	Demande d'orientation
Rutana	59	5	64	Demande d'orientation, demande de plaider, demande d'appui dans la rédaction des conclusions
Ruyigi	49	17	63	Demande d'accompagnement juridique
Totaux	1675	408	2083	

VI. CONCLUSION

La volonté manifestée par le Président Pierre NKURUNZIZA de briguer un troisième mandat pourtant contre l'Accord d'Arusha entre les burundais et la constitution du Burundi a été à la base des manifestations pacifiques qui ont eu lieu le 17 Avril 2015 et qui ont repris, cette fois – ci, avec beaucoup de d'énergie depuis le 26 Avril 2015. Dans ces manifestations, on remarquera qu'une force disproportionnée a été déployée par la police pour empêcher le déroulement des manifestations ; occasionnant de surcroît, la mort et l'arrestation suivie de l'emprisonnement d'un grand nombre de manifestants. Malgré cela, les manifestants et leurs leaders ont juré de ne quitter les rues que quand il aura renoncé à ce mandat conflictuel. Entre temps, Pierre NKURUNZIZA n'a cessé de camper sur sa position.

Pour cela, plusieurs personnes se posent la question de savoir où va le Burundi . Une question qui reste sans réponse. Pour résoudre cette crise nationale, l'APRODH propose au Président Pierre NKURUNZIZA de se comporter en père de la nation en laissant ce mandat qui risque de conduire le pays dans le gouffre.
